

Initiatives ministérielles

[Français]

Avant de terminer, j'aimerais vous faire part de quelques précisions supplémentaires sur le projet de loi lui-même. Ce projet de loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents prévoit des sanctions qui sont, à notre avis, présentement désuètes.

La nouvelle loi vise à retirer l'article qui fait de la possession du tabac par des mineurs, une infraction criminelle; augmenter les amendes imposées pour la vente du tabac de 1 000 \$ à 50 000 \$ afin de faire comprendre la gravité du problème de vendre du tabac aux jeunes; rendre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social responsable de son exécution.

Pour ce qui est de la mise en place de la loi, nous prévoyons une période d'adaptation pour établir une stratégie de mise en oeuvre axée sur les collectivités faisant appel à la participation des gouvernements provinciaux, des dirigeants municipaux et des conseils de bande. Évidemment, cela permettra aux détaillants et aux propriétaires de machines distributrices de se familiariser avec leurs nouvelles responsabilités.

Des inspecteurs fédéraux seront utilisés pour effectuer des enquêtes et, s'il y a lieu, engager des poursuites.

[Traduction]

Je crois que tous mes collègues seront d'accord sur ce projet de loi. Nous devons renseigner nos jeunes sur les bienfaits d'un mode de vie sain. Nous voudrions créer un environnement sain, un environnement social dans lequel il est considéré comme normal de ne pas fumer.

Je demande à la Chambre de me donner son appui dans l'intérêt des générations futures. J'invite les députés à appuyer le projet de loi C-111 concernant la vente des produits de tabac aux adolescents. Je crois qu'il y a consentement unanime pour faire franchir toutes les étapes au projet, y compris celle du comité plénier. L'étude du projet de loi devrait se terminer aujourd'hui.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-111, une loi visant à abroger la Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents et à la remplacer par une loi portant interdiction de vente des produits du tabac aux jeunes.

Mon fils Sherwin a 17 ans. Aujourd'hui, s'il le décide, il peut entrer dans n'importe quel dépanneur du pays et acheter des cigarettes, tout comme des milliers de jeunes Canadiens comme lui le font déjà. Il faut interdire la vente des produits du tabac aux jeunes.

Nous savons que l'usage du tabac hypothèque l'avenir de nos enfants en les laissant à jamais en proie à la maladie et à une mauvaise santé. Le tabac crée chez eux une dépendance. Il se forme un lien destructeur entre de jeunes poumons roses et propres et des centaines de produits chimiques, dont bon nombre sont cancérigènes. Ce mariage entre la nicotine et la santé des jeunes est foncièrement mauvais.

À l'heure actuelle, 28 p. 100 des Canadiens de 18 ans et plus fument la cigarette. Ceux qui l'ont essayée et qui ont cessé de fumer constituent environ 36 p. 100 de la population, tandis que 36 p. 100 de jeunes n'ont jamais commencé à fumer.

De toute évidence, la campagne menée par les Canadiens contre l'usage du tabac chez les adultes a connu un succès remarquable. Déjà, nous avons également réduit le nombre de fumeurs chez les adolescents, en partie en raison des campagnes de sensibilisation et de la hausse du prix du tabac.

La campagne de sensibilisation que je propose doit porter non seulement sur les dangers du tabac pour le corps, mais aussi pour l'esprit. Il crée une dépendance et nous rend esclave de la nicotine pendant 40 ans.

Ces mesures ne sont pas suffisantes, comme le démontrent les statistiques désastreuses sur ce problème chez les jeunes. À l'âge de 12 ans, la moitié des élèves ont déjà fumé. Ces statistiques sont effrayantes.

Ce qui est encore plus alarmant, c'est que même si un jeune ne fume que quelques cigarettes par jour, il risque d'acquiescer une dépendance à l'égard du tabac et de devenir un fumeur d'habitude.

Il me semble tout à fait à-propos de rappeler à la Chambre l'affiche annonçant la Semaine nationale des non-fumeurs, la semaine du 18 au 24 janvier dernier, sur laquelle on pouvait voir une jeune fille du nom de Claire Houston donner l'exemple aux jeunes pour les inciter à ne pas fumer afin de ne pas tomber dans le piège de la nicotine. Cette annonce, qui était publiée dans le Journal de l'Association médicale canadienne le mois dernier, nous envoie un message clair: fumer est mauvais pour la santé, en fait, doublement mauvais, comme je l'ai dit, parce que cela fait du tort non seulement au corps, mais aussi à l'esprit.

C'est pourquoi au nom du Parti libéral du Canada, je suis fier d'appuyer aujourd'hui le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui veut abroger l'ancienne Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents adoptée en 1908 et la remplacer par le projet de loi qu'il nous présente aujourd'hui. Ce projet de loi portera de 16 à 18 ans l'âge légal pour fumer, décriminalisera la possession de produits du tabac par les mineurs,